

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL 2023

Comité syndical du 6 février

- 2023-01 : Autorisation de signer le marché de travaux pour la modernisation et l'extension du Centre de Tri (2022-CR-01) Page 2
- 2023-02 : Avenant_n°2_marché d'exploitation du Centre de Tri D'Evin malmaison_2021-AO-06 Page 4
- 2023-03 : Adhésion à l'association « place de la Communication » Page 7
- 2023-04 : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC Page 9
- 2023-05 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de garde Page 11
- 2023-06 : PLPDMA-Bilan Annuel de la 3^{ème} année (2022) Page 14

Comité syndical du 6 mars

- 2023-07 : Débat d'orientation Budgétaire Page 16
- 2023-08 : Versement de la subvention à l'amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM » Page 20

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 février 2023

Le six février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

M. DUMONT Christophe avait donné procuration à Monsieur MERCIER Patrick

Étaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023**2023-01**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de travaux pour la modernisation et l'extension du Centre de Tri (2022-CR-01)

Considérant que le SYMEVAD a lancé un avis d'appel public à concurrence concernant le marché de travaux de modernisation du centre de tri des déchets d'emballages ménagers d'Evin Malmaison suite aux extensions des consignes de tri pour une capacité nominale de 30 000 tonnes/an.

Considérant que le marché est un marché de conception / réalisation qui se décompose en 4 principales phases :

- **Phase 1** : Etudes de conception et démarches administratives :
 - Réalisation des études de conception de l'ensemble des ouvrages ;
 - L'élaboration et suivi du dossier de demande de permis de construire ;
 - L'élaboration et suivi du dossier de porter à connaissance ;

- **Phase 2** : Réalisation des travaux :
 - Etudes d'exécution, de détail, plan et notes justificatives ;
 - Préparation de chantier ;
 - Extension du bâtiment industriel ;
 - Protection incendie du nouveau bâtiment ;
 - Réalisation du nouveau process ;
 - Reprise et création des voiries et réseaux liés ;
 - Constat d'achèvement de travaux ;

- **Phase 3** : Mise en service :
 - Mise en point ;
 - Montée en régime ;
 - Marche probatoire ;
 - Mise en service industrielle ;
 - Assistance au bureau d'études en charge de la vérification des performances ;
 - AOR et réception ;
 - Formation du personnel.

- **Phase 4** : Démantèlement du process de tri existant :
 - Démantèlement complet des équipements ;
 - Mise en place de la protection incendie dans le bâtiment existant.

2023-01

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 8 juillet 2022 et la remise des offres initiales était fixée au 19 septembre 2022.

Considérant que trois groupements ont remis un dossier de candidature et une offre dans les délais impartis.

Considérant que des auditions préalables ont été organisées les 22 et 23 septembre 2022.

Considérant que des réunions de négociation se sont tenues le 19 décembre et les offres finales étaient attendues le 16 janvier 2023.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 février 2023 et a déclaré le groupement attributaire.

Vu la décision d'attribution de la CAO en date du 3 février 2023,

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché **avec le groupement EBHYS (mandataire)/GSE/Avant Propos/V2R Ingénierie et Environnement pour un montant de 18 975 950 € HT (correspondant à l'offre de base + PSE 1)**

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant,

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des exercices correspondants.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 février 2023

Le six février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATRE Régis, M. VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

M. DUMONT Christophe avait donné procuration à Monsieur MERCIER Patrick

Étaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023**2023-02****DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Avenant n°2 - marché d'exploitation du Centre de Tri d'Evin Malmaison 2021-AO-06

Considérant la délibération n°2021-35 autorisant le Président à signer le marché d'exploitation du Centre de tri (2021-AO-06)

Considérant que ce marché a été conclu avec la société SUEZ pour une durée initiale de 13 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022, avec des possibilités de reconduction de 4 fois trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Considérant que le marché d'exploitation a été mis en œuvre sur la base d'un gisement de déchets à traiter et à recycler défini dans le CCTP.

Considérant que dans le cadre de l'Extension des Consignes de Tri mise en œuvre sur les territoires du SYMEVAD, de la CCPC et du SMAV au 1^{er} janvier 2023, ces flux ont sensiblement évolué. Ainsi, les consignes données aux habitants de ces territoires intègrent désormais la collecte sélective des films plastique et de nouvelles résines plastique (pots, barquettes, autres emballages).

Considérant que ce passage aux ECT modifie notablement la typologie des matières à trier, les quantités et la densité des flux et donc les moyens techniques et humains à mettre en œuvre pour réaliser la prestation de tri objet du marché en question

Considérant qu'un avenant est donc nécessaire pour intégrer ces évolutions de prestation.

Considérant que le coût maximum estimé de cet avenant est de 714 094 € HT représentant une augmentation possible de 9,37 % par rapport au montant du marché initial.

Considérant que cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} mars 2023.

2023-02

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2021-AO-06 (ci-annexé) avec la société SUEZ.

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Elimination et de VALorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 février 2023

Le six février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATRE Régis, M. VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

M. DUMONT Christophe avait donné procuration à Monsieur MERCIER Patrick

Etaients excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-03

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adhésion à l'association « Place de la Communication »

Considérant que le service Communication du SYMEVAD travaille en réseau avec des communicants de divers horizons pour partager les expériences et échanger sur des thèmes différents.

Considérant que l'association « Place de la Communication », créée en 1967, est devenue le **plus important réseau professionnel de communicants (Communication, Marketing et Digital) au Nord de Paris**. Elle réunit plus de **350 membres** présents dans les grandes entreprises, privées ou publiques, PME/PMI, institutions locales, départementales et régionales, collectivités établissements d'enseignement supérieur, agences, associations culturelles ou sociales, de tous secteurs d'activité, ainsi que des consultants indépendants et des demandeurs d'emploi justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle en communication.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer la demande d'adhésion à l'association « Place de la Communication » pour un montant de 550 € HT.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2023

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0


Le Président

Christian MUSIAL



Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 février 2023

Le six février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATRE Régis, M. VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

M. DUMONT Christophe avait donné procuration à Monsieur MERCIER Patrick

Étaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean-Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

2023-04

Objet : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC

Considérant que le rôle de l'association CADOSARCAHC est de mettre en cohérence certaines actions de promotion du compostage (réunions publiques, animations auprès des scolaires, tenue de stands...) et d'être un relais d'informations entre le SYMEVAD et les guides composteurs

Considérant que l'association réalise également un travail remarquable au niveau de l'aménagement et de l'entretien hebdomadaire du jardin pédagogique ainsi que l'aménagement d'un arboretum.

Considérant que l'association CADOSARCAHC est financée en totalité par une subvention du SYMEVAD, attribuée définitivement et concomitamment avec le vote du budget primitif.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2023 est de 7 000 €.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 000 euros à l'association des guides composteurs CADOSARCAHC

Article 2 : d'inscrire cette dépense au budget 2023

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président

Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 février 2023

Le six février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

M. DUMONT Christophe avait donné procuration à Monsieur MERCIER Patrick

Étaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023**2023-05****DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Considérant le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade.

Considérant que la loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond et que ce dernier doit être fixé entre 0 % et 100 %.

Considérant que la présente délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 24 janvier 2023

Le Comité Syndical propose :

2023-05

Article 1 : de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023

2023-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 février 2023

Le six février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. PREIN Thierry, Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, M. MERCIER Patrick, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. KUMOREK Laurent, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. VALLIN Jérôme, M. CAMPBELL Marc,

Suppléant ayant pris part au vote :

M. BAEY Olivier, M. YUX Alain,

Procuration :

M. DUMONT Christophe avait donné procuration à Monsieur MERCIER Patrick

Étaient excusés :

M. BOURY Thierry, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. VANDEVILLE Bruno, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, M. VASSEUR Franck, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. CARUSO Vincent, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 février 2023**2023-06****DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : PLPDMA – Bilan Annuel de la 3^{ème} année (2022)**

Considérant la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rendant obligatoire la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets,

Considérant le décret 2015-662 du 10 juin 2015, précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Considérant la délibération n°2019-32 en date du 24 juin 2019 autorisant l'élaboration par le SYMEVAD d'un PLPDMA commun aux 3 EPCI adhérents au SYMEVAD et autorisant la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,

Considérant les délibérations de Douaisis Agglo, de la CA Hénin-Carvin, de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD, datant de décembre 2019, portant approbation du PLPDMA 2020-2025,

Considérant que, conformément à la réglementation, une CCES s'est tenue le 27 janvier dernier, pour valider le bilan de la 3^{ème} année du PLPDMA (2022) et le plan d'actions de la 4^{ème} année (2023),

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : de valider le bilan annuel 2022 et le plan d'actions 2023 du PLPDMA (document ci-annexé)

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	17
Dont titulaires	15
Dont suppléants prenant part au vote	2
Procurations	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Votes favorables	18
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 mars

2023-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 mars 2023

Le 6 mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 28 février deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. CAMPBELL Marc, M. LESTOCARD Jean-Pierre.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. PEDERENCINO Michel, M. VASSEUR Franck, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain

Procuration :

Mme. CHARLES Célia avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Mme. CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à Monsieur BOURY
Thierry

Mme. GOULOIS Bernard avait donné procuration à Monsieur MUSIAL Christian

Mme. WESMAEL David avait donné procuration à Monsieur DUMONT
Christophe

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAEY Olivier, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean – Marie, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis .

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 mars 2023

2023-07

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Considérant qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Considérant que les membres du Comité sont invités à débattre des orientations que le SYMEVAD devra adopter dans les prochaines années, avant l'examen du budget primitif 2023.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 27 février 2023,

Le Comité Syndical déclare :

Article 1 : qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

Article 2 : que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir

Article 3 : que les documents :

- Ont été transmis à la Sous-Préfecture,
- Ont été adressés aux collectivités membres soit : la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à La Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN et à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION,

Sont consultables sur simple demande, dans les locaux du SYMEVAD au 60, rue Mirabeau Prolongée, 62141 EVIN MALMAISON.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	11
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	4
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 mars

2023-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 6 mars 2023

Le 6 mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 28 février deux mille vingt-trois.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. SILVAIN Éric, M. DUMONT Christophe, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. MUSIAL Christian, M. MONCHY Jean-Marie, M. DERROUCHE Rachid, M. CAMPBELL Marc, M. LESTOCARD Jean-Pierre.

Suppléant ayant pris part au vote :

M. PEDERENCINO Michel, M. VASSEUR Franck, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain

Procuration :

Mme. CHARLES Célia avait donné procuration à Monsieur BOURY Thierry

Mme. CORDONNIER Bernadette avait donné procuration à Monsieur BOURY
Thierry

Mme. GOULOIS Bernard avait donné procuration à Monsieur MUSIAL Christian

Mme. WESMAEL David avait donné procuration à Monsieur DUMONT
Christophe

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. WESMAEI David, M. GOULOIS Bernard, M. VANDEVILLE Bruno, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. SAINT AUBIN Jean-Marc, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. WIDIEZ Dimitri, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, Mme. SANCHEZ Caroline, Mme. LOUWYE Valérie, M. MEHAIGNERY Charly, M. DELATTRE Régis, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TONDELIER Marine, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, M. BAHEY Olivier, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean – Marie, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis.

SYMEVAD – Comité Syndical du 6 mars 2023

2023-08

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »

Considérant qu'en date du 18 décembre 2018, une Amicale du personnel du SYMEVAD, « Les Amis de SYM » a été créée.

Considérant que cette Amicale est financée sur la base des cotisations des Adhérents et de la subvention octroyée par le SYMEVAD.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2023 est de 16 500 €

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'autoriser le versement de la subvention 16 500 €

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2023

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	15
Dont titulaires	11
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	4
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Votes favorables	19
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**